

LE JOURNAL DES ENTREPRISES

ACCOMPAGNEMENT

[FIL INFO] Les dernières actualités qui comptent pour les entreprises

Par la rédaction, le 27 janvier 2023

Annonces gouvernementales, nouvelles réglementations concernant les entreprises, mesures exceptionnelles, conjoncture économique, mais aussi principales actualités en provenance des territoires : retrouvez dans ce fil spécial toutes les informations importantes pour les entreprises et les employeurs.



▲ Retrouvez les informations pour gérer au mieux votre entreprise après la crise du Covid-19 et dans le contexte de la guerre en Ukraine. — Photo : JDE

27 janvier

Le moral des ménages plombé par l'inflation

Les ménages français démarrent l'année du mauvais pied. En janvier, et au contraire des chefs d'entreprise, leur confiance s'est érodée pour le deuxième mois consécutif (-1 point par rapport à décembre), selon l'Insee. Au point de se rapprocher de son niveau le plus bas depuis l'an 2000 - un creux que cet indicateur a déjà atteint par deux fois en 2022 (en juillet et en septembre). Cette déprime tient surtout à la détérioration de leur jugement sur leur situation financière et leur niveau de vie récent. Un coup de mou à relier à l'inflation : les Français n'ont jamais été aussi nombreux à avoir noté une augmentation des prix sur l'année écoulée que depuis juin 2008.

Industrie : les obstacles à la production restent élevés

Semblant de répit dans les usines françaises. En janvier, les difficultés d'approvisionnement se sont nettement détendues par rapport à leur pic de l'été dernier, d'après l'Insee. Las, les problèmes de recrutement et les hausses de prix continuent, eux, d'entraver l'activité.

Ces entreprises qui se cachent pour mourir

Il n'y a pas que les défaillances qui ont bondi en 2022. Les radiations aussi ont pris de l'ampleur, selon un bilan annuel, dressé par le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce avec Xerfi Spécific. Au total, 346 511 entreprises ont ainsi disparu du Registre du commerce et des sociétés en France (hors Moselle et Alsace), soit une hausse de 11,6 % en un an... et de 32,5 % par rapport à l'avant-coronavirus (en 2019) ! Ces arrêts d'activité sont imputés à "des difficultés croissantes de paiement et de trésorerie, couplées à une conjoncture économique difficile". En première ligne de cette envolée des radiations : les acteurs du transport et entreposage (+33,2 %), loin devant l'enseignement, la santé et l'action sociale (+17,2 %). Au niveau territorial (hors Outre-mer), la pratique explose en Région Sud (+48,3 %) et dans le Grand Est (+31,5 %), alors qu'elle a reculé dans les Hauts-de-France (-15 %) et le Centre-Val de Loire (-8,3 %).

Automobile : Navya au point mort

La remontée des défaillances d'entreprise, justement, elle n'épargne plus personne. Le lyonnais Navya, ancienne pépite de la French Tech, vient de demander sa mise en redressement judiciaire. Une période que ce spécialiste lyonnais de la mobilité autonome entend mettre à profit pour retrouver des financements et se sortir de l'ornière.

 **A lire :** Sortie de route pour Navya, qui demande sa mise en redressement judiciaire

26 janvier

Assurance : le climat coûte cher, la conjoncture inquiète

Avis de tempête dans les comptes des assurances. Les catastrophes naturelles et autres épisodes climatiques violents, survenus en France l'an dernier, devraient leur coûter autour de 10 milliards d'euros, a indiqué Florence Lustman, sur *Europe 1*, ce matin. C'est 3 fois plus que la moyenne annuelle relevée sur la période 2017-2021 et le pire bilan depuis 1999. En cause : « l'intensification des phénomènes » (grêle, tempêtes, sécheresse, incendies...) et « l'augmentation de leur fréquence », a expliqué la présidente de France Assureurs. La fédération professionnelle a, par ailleurs, publié sa "cartographie prospective des risques" 2023 : le dérèglement climatique arrive justement deuxième des principales préoccupations de la profession pour les cinq ans à venir. Derrière les cyberattaques, abonnées à la première position, et devant "l'environnement économique dégradé" (+2 places), les pénuries de matières et d'énergie (première apparition dans le classement) et le "risque politique mondial" (+9).

La baisse en trompe-l'oeil du chômage

Peu importe par quel bout on le prend, le marché du travail français se montre toujours aussi dynamique. Du moins en apparence. Si les embauches ont réalisé une année 2022 exceptionnellement solide, le chômage a connu, lui, un recul extraordinairement fort : au quatrième trimestre, en France (hors Mayotte), le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi en catégorie A (donc sans activité aucune) ont fondu de 9,3 % en une année, au plus bas

depuis au moins dix ans, selon la Dares (ministère du Travail). Sauf que la contraction de cette forme de chômage dissimule l'augmentation, tout aussi inédite, d'une autre, celle des catégories B et C, c'est-à-dire les travailleurs qui cumulent chômage et activité réduite.

Réforme des retraites : actions ciblées dans l'énergie et les ports

Coup de pression de la CGT dans le bras de fer sur la réforme des retraites. En amont de la deuxième journée de mobilisation nationale, programmée mardi prochain, le syndicat organise, dès aujourd'hui et encore demain, plusieurs mouvements ciblés, dans les activités portuaires, électriques (centrales nucléaires et barrages hydrauliques) et pétrolières. Le groupe TotalEnergies a ainsi confirmé l'interruption de ses livraisons à la sortie de la plupart de ses raffineries.

RH : l'abandon de poste transformé en démission

Autre réforme emblématique de ce second quinquennat Macron, celle de l'assurance chômage. Adopté fin décembre, le texte ne se contente pas de jeter les bases d'un nouveau mode de fonctionnement de l'indemnisation. Il institue aussi une "présomption de démission" en cas d'abandon de poste par un salarié. L'idée est de limiter leur recours à cette pratique qui, jusqu'alors, leur garantissait le bénéfice du chômage, une fois son contrat effectivement rompu.

▶ **A lire :** L'abandon de poste peut désormais s'apparenter à une démission

25 janvier

Tensions croissantes sur les recrutements jusqu'en 2030

Les difficultés de recrutement ne sont pas près de se calmer. Bien au contraire, affirme France Stratégie et la Dares (ministère du Travail) : d'ici à 2030, elles devraient s'intensifier dans certains métiers. Et même se propager dans plusieurs régions. En première ligne de ces tensions : les littoraux atlantique et méditerranéen, ainsi que la vallée du Rhône.

Des défaillances d'entreprise de plus en plus lourdes

Les entreprises défaillantes n'ont pas seulement progressé en volume, mais aussi en valeur, l'an dernier. Selon Allianz Trade, le chiffre d'affaires cumulé des sociétés placées en liquidation, redressement et sauvegarde, s'élevait à 17,5 milliards d'euros, en augmentation de 52 % par rapport à 2021. Preuve "d'une certaine hausse du risque de sévérité", explique l'assureur-crédit. Pour 2023, il s'attend à un nouveau bond des procédures collectives, pour un total annuel estimé à 59 000 dossiers. Une prévision plus pessimiste que le cabinet Altares, et qui portera la sinistralité des entreprises à un niveau plus vu depuis 2015.

Fusion-acquisition : le bon moment pour acheter ?

Entre l'inflation, la crise énergétique et les incertitudes économiques, le marché de la reprise de PME et d'ETI fléchit depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Dans la zone euro, le nombre de transactions recule ainsi de 10 à 15% en 2022, selon les estimations du fonds d'investissement Argos Wityu. Cette tendance baissière devrait se poursuivre au cours du premier semestre. Dans ce marché en retrait, le recours à la croissance externe peut toutefois s'avérer judicieux : la valorisation des entreprises a, elle aussi, tendance à se dégrader. Pour boucler un bon deal, l'acquéreur doit toutefois s'assurer de bonnes conditions bancaires à l'heure de la remontée des taux d'intérêt. Et réussir à convaincre un cédant, pas toujours enclin à vendre à prix cassé.

▶ **A lire :** Les fusions-acquisitions, un marché en retrait, mais des opportunités à saisir

Rugby 2023, JO 2024... les entreprises incitées à acheter des billets

Les salariés français vont-ils débarquer en force dans les stades du Mondial de rugby 2023 et des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ? C'est en tout cas l'espoir de l'Etat : il vient d'aménager ses règles fiscales sur les cadeaux en entreprise pour encourager employeurs et comités sociaux et économiques (CSE) à distribuer des billets pour ces événements, organisés en France.

24 janvier

Les chefs d'entreprise toujours aussi stoïques

Les patrons restent de marbre face à la conjoncture. Le climat des affaires, mesuré par l'Insee, s'est à peine infléchi en janvier (-0,5 point). Il demeure donc légèrement au-dessus de sa moyenne de longue période, à un niveau quasi-inchangé depuis la rentrée de septembre. Cet optimisme prudent n'est toutefois pas partagé par tous les secteurs. Exemple le plus spectaculaire : si le moral dans le commerce de détail est à son plus haut depuis le début de la guerre en Ukraine (+4 points par rapport à novembre), les grossistes, eux, broient du noir (-7 sur la même période), au plus bas depuis début 2021. Dans l'industrie aussi, l'état d'esprit des chefs d'entreprise est très variable, entre ceux qui sourient, comme dans le textile-habillement (+6 points en un mois) ou les transports (+3), et ceux qui grimacent, à l'image de la plasturgie (-5) et du bois-papier (-4). Enfin, les services relèvent la tête pour la première fois depuis mai (+1), quand le bâtiment se stabilise à un niveau élevé (-1).

Energie : les renouvelables ne font pas florès...

Difficile de passer des paroles aux actes. La transition énergétique, pourtant au centre du débat public, en offre un nouvel exemple flagrant. Le baromètre annuel Observ'ER des énergies renouvelables électriques dresse un constat sévère sur leur déploiement en France. L'éolien terrestre ? L'objectif pour 2023 "ne sera pas atteint", car le déficit à combler (4 gigawatts, par rapport à la situation à fin septembre) "semble hors de portée de la filière française". L'éolien en mer ? "Le secteur a pris beaucoup trop de retard" (un seul parc ouvert il y a quelques mois, représentant seulement 15 % de la cible de cette année). Le solaire ? Il y a bien eu un "rattrapage" en 2021-2022, "mais il ne remet pas totalement le secteur dans la bonne trajectoire" pour parvenir à son objectif de moyen terme (4 à 12 GW manquants en 2028). Et si d'autres énergies sont dans les clous, c'est soit par maintien de l'existant (pour l'hydraulique), soit par manque d'ambition (pour la méthanisation), balaye l'observatoire à l'origine de cette étude. Résultat, la France soigne son retard : la part des renouvelables dans sa consommation annuelle d'électricité plafonnait toujours, en 2021, autour des 25 %. A 2 points, donc, de ce qu'elle s'était engagée à réaliser dès 2020. Et à des années-lumières de la barre des 40 %, qu'elle est toujours censée viser pour 2030.

... et le prix des carburants va de l'avant

La fin de la "remise carburant" continue à faire sentir ses effets à la pompe. Après une brève période de stabilisation, les prix sont repartis vivement à la hausse, la semaine dernière, selon le Ministère de la Transition écologique. Au 20 janvier, le litre de GNR a ainsi bondi, en moyenne, de quasiment 6 centimes en sept jours (soit +4,2 %), pour atteindre 1,4187 euro, au plus haut depuis mi-novembre. En progression de 4 centimes, l'essence retrouve, elle, ses sommets de l'été dernier, à 1,9008 € pour le sans plomb 95 (+2,3 %) et 1,9593 (+2 %) pour le SP98. La flambée du diesel est un peu plus contenue (+1,7 %), ce qui, à 1,9162 €, le ramène à son niveau de mi-octobre.

RH : nouvelles règles pour la validation des acquis de l'expérience

La dernière loi sur le marché du travail modifie les règles régissant la validation des acquis de l'expérience (VAE), ce dispositif qui permet à une personne d'obtenir un diplôme ou un certificat de qualification en s'appuyant sur son expérience professionnelle ou personnelle. Aujourd'hui, 18 000 personnes par an obtiennent un diplôme grâce à la VAE. Le gouvernement compte sur sa réforme pour porter ce nombre à 100 000. Pour cela, le dispositif devient plus accessible et plus simple à mettre en œuvre.

 **A lire :** La validation des acquis de l'expérience devient plus accessible

23 janvier

Index senior, âge de la retraite : le gouvernement ne lâche rien

L'exécutif maintient le cap sur son projet de réforme des retraites. Quatre jours après une large mobilisation dans la rue, le texte a été officiellement présenté, ce matin, au Conseil des ministres. A la sortie, Olivier Dussopt est resté inflexible sur les mesures d'âge, dont le très contesté report du départ en retraite de 62 à 64 ans. « Revenir sur ce point serait renoncer au retour à l'équilibre et donc manquer de responsabilité pour les générations futures », a balayé le ministre du Travail. Pas de revirement non plus sur le futur "index seniors" (attendu pour la fin d'année), mais quelques précisions sur le fond de ce dispositif, décrit, lui, par le patronat. Il visera ainsi à « mesurer l'implication des entreprises de plus de 300 salariés, tant pour la formation,

le maintien dans l'emploi que le recrutement » des personnes seniors. La publication du score obtenu sera obligatoire. Le « non-respect [de cette parution] sera accompagné d'une sanction financière », d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 % de la masse salariale. Sera également prévue « une obligation de négociation [d'un accord sur l'emploi des seniors], en cas de positionnement insuffisant ou insatisfaisant » de l'employeur, tel que révélé par l'index.

Délais de paiement : les mauvais payeurs n'ont plus la cote

Fini de jouer avec les retards de paiement ! La Banque de France a commencé à sévir, l'an dernier, contre des entreprises coupables de trop traîner dans le règlement des factures à leurs fournisseurs. Leur punition a pris la forme d'une dégradation pure et simple de leur cotation (note de crédit). Un véritable coup de semonce, pour tenter de mettre fin à un mal endémique de l'économie française. Une dérive qui pèse toujours autant sur les PME... elles qui sont pourtant les plus respectueuses des délais de paiement.

► **A lire :** La Banque de France pénalise désormais les entreprises mauvaises payeuses

Le succès fou de l'entrepreneuriat

Les années se suivent et se ressemblent pour les créations d'entreprise. Elles ont de nouveau battu leur record annuel en 2022, selon l'Insee (+2 % en un an). Une forme olympique dont ne profitent toutefois pas le secteur du commerce, en déclin avancé.

Logistique : Haropa Port monte en charge

Les ports de Paris, Rouen et Le Havre gardent la tête hors de l'eau. Réunis sous la bannière commune d'Haropa Port, les trois infrastructures sont parvenues, l'an dernier, à gagner des parts de marché sur la façade maritime de la Mer du Nord et à améliorer leurs parts modales sur l'Axe Seine. Plusieurs projets doivent permettre de renforcer encore le corridor logistique de cet ensemble portuaire.

► **A lire :** Haropa Port a gagné des parts de marché en 2022

20 janvier

Les embauches montrent de premiers signes de faiblesse

L'année 2022 s'est terminée comme elle avait commencé sur le front de l'emploi : par une baisse de régime dans les déclarations d'embauche, recensées par l'Urssaf. Mais ce rare contre-coup (le second en plus deux ans) ternit à peine le bilan d'une année 2022 encore exceptionnelle pour les recrutements.

Réforme des retraites : la mobilisation s'installe dans la durée

Les syndicats donnent rendez-vous au gouvernement le 31 janvier. C'est cette date que les organisations ont retenu pour leur prochaine mobilisation unitaire contre le projet de réforme des retraites. Dans l'intervalle, des actions plus locales et/ou sectorielles pourraient toutefois avoir lieu, notamment dans les transports, à l'initiative de certaines centrales. Hier, la première journée de manifestation a rassemblé 1,1 million de personnes, de l'aveu même du ministère de l'Intérieur, et même 2 millions, d'après la CGT.

Les CCI en mode combat pour 2023

Inflation, pénurie, crise énergétique, remboursement des PGE, difficultés de recrutement, guichet unique des formalités... les dossiers brûlants ne manquent pas sur la table des chambres de commerce et d'industrie. Leur président Alain Di Crescenzo fait le point sur ces difficultés. Un an après sa nomination à la tête de CCI France, il dresse aussi un premier bilan des actions menées par le réseau et expose son programme pour les quatre prochaines années.

 **A lire** l'interview d'Alain Di Crescenzo : « Toutes les entreprises n'ont pas encore vu l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie »

Innovation : la natalité des start-up encouragée

Le gouvernement enfonce le clou sur l'innovation. Il prévoit de rallonger de 500 millions d'euros les moyens consacrés aux technologies de rupture (la "deeptech") et à la création de start-up issues de la recherche. Plusieurs dispositifs, centrés sur ces jeunes entreprises, se trouvent ainsi revalorisés, comme les "aides au développement deeptech" pour financer les projets de R&D (+30 millions d'euros par an), la bourse French Tech Emergence (accordée en phase de démarrage) et le concours d'innovation i-Lab (+10 M€

par an chacun). S'y ajoute une seconde bourse, dite French Tech Lab (20 M€ en 2023), "pour accélérer l'accès au marché [des projets], ainsi que la constitution et mise en place d'équipes". Le reste de l'enveloppe ira en priorité aux phases amont de la création d'entreprise. Mais le gouvernement prévoit quand même, en supplément, la mise en place d'un fonds d'investissement de 100 M€ pour "soutenir en fonds propres ces start-up (...) dans des stades de développement ultérieurs". Objectif ultime de tous ces efforts : compter 100 licornes (entreprises valorisées à plus d'1 Md\$) en France en 2030 et atteindre 500 start-up deeptech par an à cette échéance.

19 janvier

Réforme des retraites : le bras de fer s'engage

La bataille des retraites est bel et bien (re)lancée. Pour leur première journée de protestation contre le nouveau projet de réforme du gouvernement, les syndicats, unis dans ce combat, sont parvenus à mobiliser largement dans la rue, comme dans les grandes entreprises, selon les premières remontées du terrain. Les taux de grévistes ont ainsi dépassé les 40 % à la SNCF (avec un trafic fortement perturbé), chez GRDF, ou encore EDF (avec, à la clé, des baisses de la production nucléaire et hydraulique)... et même 70 à 100 % dans la plupart des raffineries de TotalEnergies. En début d'après-midi, le patron de la CFDT Laurent Berger se réjouissait déjà d'une mobilisation « au-delà de ce que l'on pensait ». Pas de quoi impressionner Emmanuel Macron pour autant : en déplacement en Espagne, le président de la République a affiché, un peu plus tard, sa « détermination » à mener une réforme qu'il juge « démocratiquement présentée, validée », par les dernières élections présidentielle et législatives. « Une réforme, surtout, qui est juste et responsable », a-t-il martelé. Le projet de loi qui la porte sera présentée lundi en conseil des ministres. Le bras de fer ne fait que commencer.

BTP : les artisans du bâtiment courbent l'échine

Le bâtiment se dirige tout droit vers la récession. C'est en tout cas la crainte exprimée par les artisans de la Capeb, à l'issue d'une année 2022 marquée par un ralentissement progressif de l'activité et une nette dégradation des marges. Les petites entreprises en appellent désormais à l'État pour relancer